



# CCE du 18 décembre 2018

## Déclaration préalable de la CGT Pôle emploi

La CGT Pôle emploi a déposé ce 18 décembre un préavis de grève pour permettre aux agents de Pôle emploi de participer à toutes les actions, toutes les initiatives, tous les rassemblements qui s'inscrivent dans la mobilisation actuelle contre la vie chère, pour la hausse des salaires – des traitements – des retraites et pour les travailleurs privés d'emploi d'un revenu de remplacement enfin digne. **En conséquence, la CGT Pôle emploi et ses élus ne siègeront pas à ce CCE.**

Par ailleurs, la CGT Pôle emploi soutient le mouvement de grève ce 18 décembre dans l'ensemble des organismes de la Protection sociale contre la loi de Financement de la Sécurité sociale 2019 qui réduit les prestations sociales et les frais de personnels tout en continuant à faire, sans contrepartie, des cadeaux au patronat, et qui permet à l'Etat de puiser à présent dans les recettes de la Sécurité sociale pour équilibrer son propre budget : alors qu'il pourrait les utiliser pour améliorer les prestations des assurés sociaux et allocataires, les conditions de travail et les rémunérations des salariés de la Sécurité sociale.

Le Président Macron n'a pas écouté ni répondu aux revendications exprimées depuis des semaines et des années en faveur de mesures fiscales plus distributives : il maintient le cap d'une politique profondément inégalitaire et inefficace qui grève le budget de l'État. Il confirme sa volonté de réformes des retraites, de la fonction publique et de l'assurance chômage pour satisfaire le dogme libéral.

### **L'annonce d'une hausse du SMIC de 100 euros est un énorme mensonge !**

En réalité, le SMIC n'est pas revalorisé, pas plus que les salaires justes au-dessus du SMIC. Le salaire perçu va augmenter grâce la hausse de la prime d'activité, qui était déjà dans les tuyaux.

Plutôt que de faire financer les hausses de salaires par les entreprises, il fait payer les contribuables. La défiscalisation des heures supplémentaires, elle, profitera aux salariés les mieux payés et qui ont la possibilité d'en faire.

Macron méprise les personnes les plus en difficulté : aucune augmentation des minima sociaux n'a été annoncée, tandis que les retraites ne sont toujours pas indexées sur le coût de la vie. Macron s'entête à maintenir le CICE qui nous coûte plusieurs dizaines de milliards, engraisse les plus grosses entreprises et qui n'a jamais créé un seul emploi.

### **La CGT exige :**

- ⇒ Le SMIC à 1800 euros brut
- ⇒ Une augmentation générale des salaires et des minima sociaux
- ⇒ L'indexation des pensions sur le salaire moyen;
- ⇒ La suppression de la CSG pour les retraités ;
- ⇒ Le rétablissement de l'ISF et une véritable réforme de la fiscalité

Ce CCE est informé, ce jour, sur les modalités d'application de la loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » portant sur le transfert du pouvoir de sanction du Préfet.

La CGT Pôle emploi tient à réaffirmer que « sanctionner » n'est pas « accompagner » !

L'accroissement du nombre de contrôleurs Pôle emploi s'est fait au détriment de conseillers en charge de l'accompagnement des travailleurs privés d'emploi, tant dans le domaine de l'Orientación, du Conseil que de l'Indemnisation dans un contexte de réduction croissante de nos effectifs.

Immanquablement, ce sont nos missions qui se réduisent, nos conditions de travail qui se détériorent, notre capacité d'être au service des besoins des usagers qui s'affaiblit.

Le transfert des pouvoirs de sanctions fait de Pôle emploi, un organisme qui conseille – indemnise et sanctionne sans regard et contrôle de l'Etat. La nature de notre rapport aux usagers change et ces mesures n'ont pour seuls objectifs que de stigmatiser les travailleurs privés d'emploi assimilés à des fraudeurs, les contraindre à accepter les offres d'emploi en fonction des besoins des employeurs et faire baisser statistiquement les chiffres du chômage.

### **La CGT Pôle emploi combat ces mesures et rappelle son opposition à toute radiation sanction.**

**Le Service Public de l'Emploi doit concentrer son action sur les attentes des usagers pour mieux les accompagner et calculer leurs allocations au juste droit, pas pour les sanctionner.**

**Elus et RS CGT CCE : Pierre Athenour (Titulaire) , Guillaume Bourdic (RS) ; Loïc Kerdraon (Sup) ; Hanane Boussalim (Sup) ; Sabine Souverville (Sup) ; Jeannine Gemieux (Sup)**

**CGT Pôle emploi - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris - [syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr)**